

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 07 décembre à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 1 décembre 2022

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY, Pascal DUGEAY, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Chantal BOUTHINAUD, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents représentés :

Martine LEPETIT à Gilbert ROUSSEAU
Claudette COULAUD à Laure ROUBERTIE
Céline DUPUY-LEGRAND à Nicolas BALOT
Pascal BUSSIERE à Julien MORIN

Étaient absents excusés :

Martine LEPETIT, Claudette COULAUD, Céline DUPUY-LEGRAND, Pascal BUSSIERE

Secrétaire de séance : Monsieur Christian REYNAUD

N°2022/D/099 - Objet : Attribution d'une subvention pour les classes de découverte

Monsieur Laurent Lafaye informe le Conseil municipal que la commune, en la personne de Monsieur le Maire, a été sollicitée par le Directeur de l'école élémentaire pour l'organisation des classes de découverte 2023.

Le premier déplacement se déroulera à Lathus en février 2023. Il concerne 18 enfants de CP. L'équipe pédagogique sollicite une aide de 75 € par enfant soit une participation financière de 1350 €.

Le second déplacement se déroulera au mois de mai 2023 à Meschers, et concernera 115 élèves de CM2. Les enseignants ayant établi le budget prévisionnel, ils sollicitent un accompagnement financier de la commune à hauteur de 16 100 € soit 140 € par enfant.

Monsieur Laurent Lafaye propose que la commune attribue ces subventions et demande à ce qu'elles soient versées à l'association USCEP de l'école élémentaire. Le versement des subventions se fera sur présentation de la liste définitive des inscrits aux séjours.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- De donner son accord pour l'attribution d'une subvention de 140 € par élève pour le séjour à Meschers et 75 € par élève pour le séjour à Lathus, le montant total prévisionnel s'élève donc à 17450 €,
- De prévoir les crédits au budget 2023,
- De donner à Monsieur le Maire toutes les autorisations aux fins envisagées.

Pour mémoire, subvention voyage scolaire

2019 : 14 445 €

2022 : 15 260 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 07 décembre

Le Maire,

Gaston CHASSAIN.

